



HAL
open science

Du “ permis de végétaliser ” au “ permis de débitumer ”, vers un renouvellement de la place de la nature en ville ?

Amélie Deschamps

► To cite this version:

Amélie Deschamps. Du “ permis de végétaliser ” au “ permis de débitumer ”, vers un renouvellement de la place de la nature en ville ?. Biennale RT9 - Où s'arrête la ville ?, RT9 de l'Association française de sociologie, Oct 2024, Mulhouse (FR), France. hal-04761925

HAL Id: hal-04761925

<https://hal.science/hal-04761925v1>

Submitted on 31 Oct 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Proposition de résumé RT9 « Où s'arrête la ville ? »

Axe 2 – Naturaliser la ville, artificialiser les campagnes

Deschamps Amélie, CY Cergy Paris Université, laboratoire PLACES

amelie.deschamps@cyu.fr

Du « permis de végétaliser » au « permis de débitumer », vers un renouvellement de la place de la nature en ville ?

Face à une « demande de nature en ville » de la part des habitants (Bailly et Bourdeau-Lepage, 2011) désormais bien identifiée par les municipalités, les programmes de végétalisation participative tels le permis de végétaliser se sont multipliés depuis les années 2010 dans les villes françaises (Ramos, 2020). Le permis de végétaliser est une autorisation délivrée par une mairie à des habitants pour jardiner des petits bouts de l'espace public. Il concerne ainsi des pieds d'arbres, des bacs de fleurs dans l'espace public ou encore des trous faits volontairement dans les trottoirs (Deschamps, 2021), d'où le surnom de « permis de débitumer » qu'on a pu voir apparaître à Paris¹. Il participe ainsi à la naturalisation de l'espace urbain et à la mobilisation des habitants dans l'aménagement de leur cadre de vie. Ces opérations se distinguent d'une part de l'agriculture urbaine (Aubry *et al.*, 2014) en tant qu'elles ne visent pas une production alimentaire, et d'autre part du modèle des jardins partagés car la relation habitants-mairie se fait sans l'intermédiaire d'une association (Demailly, 2014). Elles s'inscrivent cependant dans sa continuité en reproduisant les processus de fabrique de la nature néolibérale, marquée par les contraintes d'austérité budgétaire et la délégation du pouvoir d'agir des municipalités (Ernwein, 2019). Les permis de végétaliser représentent ainsi une nouvelle forme de participation habitante dans l'aménagement urbain en même temps qu'ils proposent de nouvelles conditions de végétalisation de l'espace public. Le relatif succès rencontré par les permis de végétaliser témoigne d'une remise en cause du caractère minéral et bétonné des espaces urbains pour favoriser une urbanité végétalisée. Du fait des acteurs en jeu, il interroge sur les différentes représentations de ce à quoi peut correspondre la ville végétalisée.

La communication s'appuiera sur une enquête comparative menée à Paris, Lille et Lyon dans le cadre d'une thèse de doctorat. L'enquête de terrain rassemble des observations et des entretiens semi-directifs. Un travail statistique et cartographique la complète. La communication cherchera à montrer comment la diffusion du permis de végétaliser dans trois métropoles françaises permet d'interroger les rapports entre nature et urbain, au prisme de divers acteurs et dans un contexte marqué par les crises écologiques de l'Anthropocène.

Dans un premier temps, nous étudierons les formes concrètes prises par les plantations des habitants à travers le permis de végétaliser. Il s'agira de voir selon quels imaginaires et quelles contraintes les habitants choisissent les espèces qu'ils plantent dans l'espace public. Nous confronterons ces choix aux attentes des municipalités, notamment en termes de services rendus par la nature, pour montrer comment les divergences de représentation de la nature urbaine peuvent amener des situations conflictuelles entre acteurs.

¹ <https://mairie20.paris.fr/pages/le-permis-de-vegetaliser-13749>, dernière consultation le 13/02/2024.

Ensuite, nous reviendrons sur les espaces des métropoles qui accueillent des permis de végétaliser. En observant la géographie de ces dispositifs, nous montrerons comment ceux-ci reproduisent des inégalités urbaines en se diffusant à l'écart des quartiers les plus pauvres des métropoles. De plus, ils participent à la constitution d'inégalités environnementales en ne se développant pas forcément dans les quartiers les plus dépourvus de nature.

Nous concluons ainsi sur l'importance du volet politique et social de ces permis de végétaliser en montrant que, loin d'être de simples dispositifs techniques de plantation, ils participent à la construction de véritables politiques environnementales urbaines.

Bibliographie

Aubry, Christine, Jean-Noël Consalès, Leïla Kebir, et Bernard Barraqué. (2014) « L'agriculture urbaine en question : épiphénomène ou révolution lente ? » *Espaces et sociétés* vol 158, n° 3 : 119-31.

Bailly, Antoine, et Lise Bourdeau-Lepage. (2011) « Concilier désir de nature et préservation de l'environnement : vers une urbanisation durable en France ». *Géographie, économie, société* 13, n° 1 : 27-43.

Demailly, Kaduna-Eve. (2014) « Les jardins partagés franciliens, scènes de participation citoyenne ? » *EchoGéo* 27.

Deschamps, Amélie. (2021) « Faire végétaliser l'espace public aux habitants : quelle participation pour quelle ville durable ? » Thèse de doctorat de géographie et aménagement, Lyon III Jean Moulin.

Ernwein, Marion. (2019) *Les natures de la ville néolibérale: Une écologie politique du végétal urbain*. Grenoble: UGA Éditions.

Ramos, Aurélien. (2020) « Ce que l'on jardine : les « permis de végétaliser » de vingt municipalités françaises et le projet de la rue-jardin Kléber à Bordeaux ». *Intermédialités : histoire et théorie des arts, des lettres et des techniques*, n° 35.